

QUELLES SONT LES COMPOSANTES INSTITUTIONNELLES DES RÉGIMES POLITIQUES DÉMOCRATIQUES ? – DOSSIER DOCUMENTAIRE

Plan du chapitre

I – Les caractéristiques d'un régime politique démocratique

- A. La notion de régime politique
- B. Les principes d'un régime politique démocratique
 - 1) Souveraineté populaire
 - 2) État de droit et respect des libertés fondamentales
 - 2) La séparation des pouvoirs

II – La mise en œuvre de la séparation des pouvoirs dans les régimes politiques démocratiques

- A. Le régime parlementaire : une séparation souple des pouvoirs
- B. Le régime présidentiel : une séparation rigide des pouvoirs
- C. Le régime semi-présidentiel français sous la Vème République

Notions à connaître

- Notions de première : *État de droit*
- Notions à acquérir : *Régime parlementaire, régime semi-présidentiel, régime présidentiel.*
- Notions complémentaires : *démocratie, régime politique, séparation des pouvoirs, pouvoir exécutif, pouvoir législatif, pouvoir judiciaire*

Largement ouvert à des illustrations historiques et comparées, ce thème sensibilisera les élèves à la diversité des solutions constitutionnelles mises en œuvre dans les démocraties occidentales pour séparer le pouvoir exécutif du pouvoir législatif.

Sujets

- En quoi le régime politique anglais a-t-il les caractéristiques d'un régime parlementaire ? (France 2012)
- Montrez que le régime politique français est un régime semi-présidentiel. (Am du N 2013, Autres centres 2013, Am du S 2015, Pondichéry 2015)
- Quelles sont les principales caractéristiques d'un régime semi-présidentiel ? Vous pourrez vous appuyer sur le cas du régime français de la Ve République. (Asie 2013)
- Quelles sont les caractéristiques d'un régime politique présidentiel ? (Antilles r 2013, Am du S 2014)
- Dans quelle mesure peut-on dire que le régime politique français est de nature présidentielle ? (Am du S 2013)
- En quoi les régimes politiques démocratiques se distinguent-ils entre eux ? (Antilles 2014)
- En quoi le régime politique espagnol a-t-il les caractéristiques d'un régime parlementaire ? (France 2014)
- Pourquoi peut-on dire que le régime politique français emprunte des caractéristiques au régime parlementaire et au régime présidentiel ? (NC 2014)
- Quelles sont les caractéristiques institutionnelles du régime politique actuel de la France ? (Am du N 2015)
- Montrez que le régime politique de l'Allemagne est un régime parlementaire. (Polynésie 2015)
- En quoi le régime politique des États-Unis est-il caractéristique d'un régime présidentiel ? (France 2015)
- Caractérisez les composantes institutionnelles d'un régime démocratique. (Pondichéry 2016)
- Comparez le régime politique présidentiel et le régime politique parlementaire (Liban 2016)
- Pourquoi l'Italie peut être considérée comme un régime parlementaire ? (Autres centres 2016)

I – Les caractéristiques d'un régime politique démocratique

A. La notion de régime politique

B. Les principes d'un régime politique démocratique

1) Souveraineté populaire

NB : Que veut dire la notion de souveraineté ? → autorité suprême, droit d'exercer une autorité.

La démocratie est une forme d'organisation politique traditionnellement définie, selon la formule d'Abraham Lincoln, comme le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Comme dans tout système politique, le « peuple », c'est-à-dire la population des citoyens regroupée dans le cadre d'un territoire, y est gouverné. La spécificité d'un système démocratique est que les gouvernés sont censés être en même temps des gouvernants, associés aux principales décisions engageant la vie de la cité. Et c'est parce que le peuple est à la fois sujet (c'est-à-dire soumis au pouvoir politique) et souverain (détenteur de ce pouvoir) que les systèmes démocratiques sont supposés agir dans l'intérêt du peuple. La question de savoir comment et dans quelle mesure le « peuple » est associé à son propre gouvernement est évidemment centrale en ce qui concerne le caractère démocratique des systèmes politiques. De l'Antiquité grecque jusqu'au XIXème siècle, seul un régime que nous appelons aujourd'hui démocratie directe, où les lois sont débattues et votées par l'assemblée (ekklèsia) des citoyens, pouvait être qualifié de démocratique. La désignation des gouvernants par l'élection, en réservant le pouvoir « à quelques uns » et non « à tous », était considérée comme un

procédé aristocratique. Progressivement, le gouvernement représentatif (c'est-à-dire le gouvernement exercé par les représentants du « peuple », élus par les citoyens) va être reconnu comme une forme particulière, puis comme la seule forme de démocratie. Les formes contemporaines de représentation électorale sont considérées comme démocratiques et, à l'exception de quelques cantons suisses, toutes les démocraties sont, aujourd'hui, représentatives.

D. Gaxie, article « Démocratie », *Encyclopaedia Universalis*, 2014.

- Quelle est la différence entre démocratie représentative et démocratie directe ?
- Pourquoi l'élection des gouvernants a-t-elle été d'abord considérée comme aristocratique ?
- Citez des représentants élus par les citoyens.

2) État de droit et respect des libertés fondamentales

L'État de droit est une condition essentielle de la démocratie contemporaine. Il constitue en fait la garantie suprême de la protection des droits fondamentaux du peuple, lorsque ces derniers sont violés ou méconnus, y compris d'ailleurs par les propres décisions de l'autorité politique.

Deux conditions doivent être réunies :

- L'existence de droits fondamentaux garantis : le peuple dispose de libertés et de droits que l'on dit fondamentaux, parce qu'ils s'imposent à tous et en toutes circonstances. Ils doivent être protégés de toute violation, d'où qu'elle vienne. Ces droits sont généralement précisés dans des textes auxquels on accorde une valeur supérieure : la Constitution ou une Déclaration des droits. Selon la théorie dite de la « hiérarchie des normes », toutes les autres règles de droit, quelles qu'elles soient, sont inférieures à la Constitution et à la Déclaration des droits, et doivent par conséquent les respecter.

- L'existence d'un contrôle de constitutionnalité : l'État de droit n'est véritablement garanti que s'il existe des mécanismes permettant de sanctionner la violation des droits fondamentaux et de la hiérarchie des normes. Le contrôle de constitutionnalité consiste à confier à des juges la possibilité de censurer une loi parce qu'elle n'est pas conforme à la Constitution ou à d'autres normes de même rang.

www.assemblee-nationale.fr

📖 Doc 4 p. 12

3) La séparation des pouvoirs

📖 Doc 1 p. 11 Questions 1 à 3

📖 Doc 2 p. 11 Questions 1 et 2

II – La mise en œuvre de la séparation des pouvoirs dans les régimes politiques démocratiques

A. Le régime parlementaire : une séparation souple des pouvoirs

📖 Document 2 p. 13 Questions 1 et 2

- Dans un régime parlementaire, qui exerce le pouvoir législatif ? Exécutif ?
- Que signifie que le gouvernement est « responsable » devant le Parlement, et que le chef d'État est « irresponsable » ?
- Montrer que chaque pouvoir dispose d'un moyen de pression sur l'autre.
- Synthétiser les composantes d'un régime parlementaire dans un schéma en faisant apparaître les relations qui les unissent.

B. Le régime présidentiel : une séparation rigide des pouvoirs

📖 Documents 8 et 9 p. 14

- Questions
- Synthétiser les composantes d'un régime présidentiel dans un schéma en faisant apparaître les relations qui les unissent.

✍ Travail de groupe n° 1 : identifier les régimes politiques démocratiques

C. Le régime semi-présidentiel français sous la Vème République

📖 Documents 10 et 11 p. 15 Questions

Comment expliquer cette prééminence présidentielle et le déséquilibre présidentiel qu'elle implique ? Quatre types d'explication sont généralement avancés :

1. L'importance des compétences dévolues au président de la République par la Constitution ;
2. L'instauration de l'élection au suffrage universel direct du président, qui lui confère désormais une légitimité et une autorité suprêmes, mais qui conduit également à une présidentialisation de la compétition politique [...];
3. L'utilisation (presque) continue depuis 1958 du scrutin majoritaire aux législatives, qui favorise elle aussi l'émergence d'une majorité parlementaire ;

4. Les mécanismes [...] qui assurent la discipline de cette majorité au Parlement. [...]

Reste que le constat [...] ne doit pas interdire un regard critique. Il ne doit pas masquer le fait qu'il n'y a pas d'autre pays démocratique au monde où le chef de l'État soit si puissant et, dans le même temps politiquement irresponsable ; qu'il n'y a pas de régime parlementaire où le chef réel de l'exécutif puisse prononcer la dissolution d'une assemblée législative sans mettre en jeu, par là même, son propre mandat ; qu'il n'y a pas de République, pour le dire plus crûment, où le bon plaisir du président soit considéré comme un principe normal d'exercice du pouvoir, voire une marque d'excellence. De façon plus générale, comment ne pas voir que la conjonction de la restriction des pouvoirs du Parlement, décidée en 1958, d'un mode de scrutin majoritaire pour l'élection des députés [...] a profondément vicié le projet, démocratique dans son essence, de l'élection directe du président de la République ? D'un régime parlementaire théoriquement équilibré, où le gouvernement devait gouverner sous le contrôle du Parlement, le président de la République étant chargé d'arbitrer d'éventuels conflits, nous sommes passés à un système profondément déséquilibré où, sous couvert de l'onction électorale, le président gouverne (le plus souvent) sans avoir de comptes à rendre. Pire encore, ce sont les réflexes citoyens et le rapport ordinaire à la politique qui se trouvent pervertis par la [...] personnalisation de l'exercice démocratique. Les Français n'élisent pas leur représentant à l'Élysée, ils honorent les dieux ; [...] ils ne discutent pas des programmes, ils applaudissent le charisme ; ils ne confient pas le pouvoir, ils le donnent.

Bastien François, *Le Régime politique de la Vème République*, La Découverte, 2011.

- Comment expliquer la pré-éminence du Président de la République française ?
- Quels sont les effets pervers possible de cette prééminence ?

✍ Exercice-bilan : Complétez le tableau p. 17 du manuel, en expliquant pourquoi, selon les cas, l'affirmation est vraie ou fausse.